

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2025-2026

17 NOVEMBRE 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

RELATIVE AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. LORIS RESINELLI

¹ Voir doc. 144 (2024-2025) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif présenté par MM. Evrard et Deneef, co-auteurs.....	3
2	Discussion générale	7
3	Votes et confiance	15

Mesdames et Messieurs,

Votre commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires a examiné, au cours de sa réunion du 17 novembre 2025, la proposition de résolution relative aux bâtiments scolaires, déposée par M. Evrard Yves, M. Deneef Alain, Mme Nikolic Diana, Mme Vandorpe Mathilde, Mme Taquin Caroline, M. Bastin Jean-Paul, M. Gardier Charles et M. Jacob Loïc (doc. 144 (2024-2025) n° 1).²

1 Exposé introductif présenté par MM. Evrard et Deneef, co-auteurs

En sa qualité de co-auteur représentant le groupe MR, **M. Evrard** indique que la proposition de résolution vise à encourager la diversification des modes de financement des bâtiments scolaires, en mobilisant de manière complémentaire différents dispositifs de financement alternatifs.

Il déclare que le constat posé collectivement en matière de bâtiments scolaires n'est pas récent. Au cours de la précédente législature, il apparaissait déjà clairement que l'état du parc immobilier scolaire résulte d'un sous-investissement structurel prolongé, touchant tous les réseaux et tous les niveaux d'enseignement. Il souligne que les nombreuses visites de terrain ont mis en lumière des infrastructures

² Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Bluge, M. Evrard, M. Fiévet, M. Gardier (Président), Mme Taquin

M. Crampont, Mme Dejardin, M. Lepine

M. Bastin, M. Deneef, Mme Jacqmin, M. Resinelli

M. Daube, Mme Vidal

Mme De Re, M. El Hajjaji

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Cremasco, M. Maingain : membres du Parlement

Mme Degryse, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones

M. Brouhns, conseiller de Mme la ministre-présidente Degryse

M. Guide, conseiller de la Cour des comptes

M. Loos, premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes

M. Mollet, directeur général de la direction générale du Budget et des Finances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR

Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

Mme Cabolet, collaboratrice du groupe PS

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Bultez, collaboratrice du groupe Les Engagés

Mme Menier, collaboratrice du groupe Les Engagés

M. Collot, collaborateur du groupe Les Engagés

M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB

inadaptées, vétustes, parfois même insalubres ou ne répondant plus aux exigences élémentaires de sécurité.

Comme pour l'ensemble de ses collègues, cette situation est inacceptable, tant pour les enseignants que pour les élèves qui réclament un cadre de travail optimal mais également pour l'ensemble des personnels travaillant au sein des établissements.

Il affirme qu'il en va donc de la responsabilité des élus de proposer des solutions durables. C'est dans cette logique que la Déclaration de politique communautaire souhaite prolonger la dynamique initiée lors de la législature précédente. Il rappelle, en référence aux constats évoqués par la Cour des comptes, que le plan de résilience constitue un programme majeur, mobilisant plus de 269 millions d'euros à la rénovation, l'agrandissement ou la reconstruction d'écoles à travers quatre appels à projets. Il mentionne également le plan « historique » d'investissement extraordinaire d'un montant d'un milliard d'euros, lancé par le ministre Daerden et le précédent gouvernement, qui a permis de répondre partiellement à une demande qu'il qualifie de colossale. Il ajoute que ces investissements ont été renforcés par les dispositifs de garantie bancaire mis en place par le gouvernement ainsi que par la modernisation des fonds classiques.

Il reconnaît que ces efforts sont significatifs au regard de la situation financière actuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, il rappelle que les besoins demeurent immenses : un rapport CLEF-WB les évalue à près de 9 milliards d'euros, soit neuf fois l'enveloppe consacrée au plan extraordinaire évoqué plus tôt. Dans un contexte budgétaire marqué par la détérioration des indicateurs macroéconomiques et en particulier la hausse des taux d'intérêt qui alourdissent la charge de la dette, il estime indispensable d'explorer l'ensemble des pistes de financement disponibles.

Dans cette perspective, il plaide pour que les pouvoirs publics fassent preuve de créativité. Les modes de financement alternatifs - qu'ils soient publics ou privés - s'ils ne constituent pas une solution universelle, offrent, selon lui, des réponses utiles et complémentaires aux besoins de terrain. Il insiste sur le fait que la proposition de résolution ne s'inscrit dans aucune démarche idéologique ou dogmatique. Il rappelle à ce titre que des journées d'étude avaient été consacrées, lors de la précédente législature, aux partenariats public-privé, dispositif sur lequel chacun peut avoir une opinion, mais qui n'est qu'une option parmi d'autres.

Ainsi, il cite plusieurs mécanismes potentiels : le cofinancement européen, les contrats de performance énergétique, le fonds BYX de la Fondation Roi Baudouin, dédié notamment à la rénovation des sanitaires, le décret wallon sur les communautés d'énergie, les contrats de type DBFM (Design, Build, Finance, Maintain). Il illustre son propos en évoquant des initiatives antérieures, notamment le projet lancé en 2019 par le ministre Flahaut fondé sur un mécanisme de tiers

investissement permettant l'installation de panneaux photovoltaïques au bénéfice de WBE, de l'ADEPS et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de manière plus globale. Ce projet, précise-t-il, a démontré sa pertinence en générant des économies d'énergie qui ont pu être réinvesties dans des travaux d'isolation. Il ajoute à cette liste le dispositif ELENA, mobilisé notamment dans le réseau libre, qui appuie l'installation de panneaux solaires via un partenariat avec la Banque européenne d'investissement.

Enfin, il revient sur les expériences menées en Flandre, où les partenariats public-privé ont permis la construction et la rénovation d'écoles neuves et fonctionnelles, accueillant plusieurs milliers d'élèves. Il insiste sur la nécessité, souvent mise en avant lors des journées d'étude, de regrouper plusieurs projets afin de constituer une masse critique permettant de réaliser des économies d'échelle.

À travers ces exemples, il souligne qu'il est indispensable de concilier les potentiels de croissance – même modestes dans certains cas – avec la réalité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il présente ainsi une proposition qu'il qualifie d'innovante et efficiente, destinée à produire des résultats tangibles pour l'ensemble des établissements scolaires.

La résolution poursuit trois objectifs principaux :

1. inciter le gouvernement à analyser toutes les pistes de financement dans une logique de complémentarité, sans exclure aucune possibilité ;
2. renforcer le dialogue avec les entités fédérées, afin de faciliter l'accès des pouvoirs organisateurs à des dispositifs tels que l'UREBA ;
3. sensibiliser et accompagner les pouvoirs organisateurs, quels que soient leur taille ou leur statut, afin de leur permettre d'accéder aux mécanismes de financement alternatifs.

Il conclut en réaffirmant le caractère pragmatique du texte, qui poursuit un objectif partagé par tous : offrir aux élèves, aux enseignants et aux équipes éducatives un cadre de travail optimal, condition essentielle à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

M. Deneef expose, au nom du groupe Les Engagés, que notre Fédération a choisi de mettre la question des bâtiments scolaires au cœur de ses priorités politiques, ce qu'il juge heureux. Il souligne que les efforts actuellement consentis pour traduire budgétairement les projets entamés lors de la précédente législature sont considérables, avec plus d'un milliard d'euros mobilisés pour le plan de relance, auxquels s'ajoutent les moyens structurels et les effets leviers européens.

Il indique que ces choix marquent un tournant après des décennies de sous-investissement ayant laissé des traces profondes sur le terrain. Si ces avancées

méritent d'être saluées, il précise que la réalité reste préoccupante car les besoins demeurent immenses : le rapport CLEF-WB les chiffre à près de 9 milliards d'euros. Dans un contexte budgétaire où chaque euro doit être investi avec discernement, il considère qu'il est du devoir des responsables politiques d'examiner toutes les pistes susceptibles de compléter l'action publique sans la fragiliser.

Le député cosignataire rappelle que la proposition de résolution déposée s'inscrit dans cet esprit. Elle ne remet pas en cause les politiques engagées par le gouvernement mais s'inscrit, au contraire, dans leur prolongement. Elle vise à ouvrir une réflexion constructive sur les modes de financement alternatifs, publics ou privés, susceptibles de soutenir durablement la rénovation, la modernisation et la durabilité des infrastructures scolaires. Il précise qu'il ne s'agit pas de remplacer les investissements publics mais de les amplifier de manière intelligente.

Il observe que d'autres pays, ainsi que certaines régions comme la Flandre avec les programmes *Scholen van Morgen* et *Scholen van Vlaanderen*, ou encore certains pouvoirs organisateurs de notre Fédération, ont déjà expérimenté des approches hybrides. Il cite, à titre d'exemples, le cofinancement européen, les contrats de performance énergétique, les partenariats public-privé, le tiers investissement pour des projets photovoltaïques, ainsi que le recours aux obligations vertes ou au mécénat. Selon lui, ces dispositifs permettent de partager les risques, d'accélérer les chantiers, de stimuler l'innovation et d'optimiser l'usage des ressources publiques, tout en offrant un potentiel d'effet levier, sous réserve d'un encadrement rigoureux et transparent.

Il souligne que ces mécanismes comportent des points d'attention qu'il serait irresponsable d'ignorer. Ils peuvent s'avérer complexes à mettre en œuvre et nécessitent une expertise contractuelle financière et juridique solide. Il insiste également sur la nécessité de préserver la maîtrise publique des infrastructures et de garantir la soutenabilité financière à long terme.

Le parlementaire considère que ces précautions ne doivent pas se transformer en blocage mais au contraire inciter à bâtir un cadre solide permettant à tous les acteurs de l'enseignement, petits et grands pouvoirs organisateurs, de saisir ces opportunités en toute sécurité. C'est précisément ce que propose la résolution : encourager le gouvernement à intégrer ces pistes dans sa réflexion, renforcer le dialogue avec les régions pour simplifier et harmoniser les dispositifs et soutenir l'accès à l'information et à l'accompagnement des porteurs de projets souvent confrontés à la complexité des mécanismes existants.

Il termine son propos en s'adressant à la ministre, dont il reconnaît l'engagement pour le dossier des bâtiments scolaires et sa volonté d'avancer avec méthode. Il souligne que la démarche de la présente résolution s'inscrit dans le même esprit : celui d'une responsabilité partagée et d'une innovation pragmatique au

service de la qualité de vie des élèves, des enseignants et des équipes éducatives. Il conclut que l'objectif n'est pas de tout bouleverser mais de penser autrement afin que chaque euro investi dans les écoles constitue un euro utile, durable et porteur d'avenir.

2 Discussion générale

M. Lepine entame les propos du groupe socialiste en pointant le constat partagé : l'état des bâtiments scolaires est l'un des défis majeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il souligne que les chiffres sont connus et ont déjà été évoqués par ses deux collègues prédécesseurs. Il précise que le rapport CLEF-WB évalue les besoins à près de 9 milliards d'euros, un montant considérable pour remettre l'ensemble du parc immobilier à niveau.

Il insiste sur l'urgence de la situation pour garantir la salubrité et la sécurité des infrastructures scolaires, rappelant que cette problématique a fait l'objet d'une question récemment posée à la ministre. Il considère que la diversification des sources de financement ne peut être totalement écartée et que, face à l'ampleur des besoins, il est nécessaire d'examiner toutes les solutions possibles.

Il indique que la proposition de résolution déposée par la majorité part de ce constat et met en lumière, à juste titre, les difficultés structurelles rencontrées ainsi que les moyens significatifs mobilisés durant la précédente législature. Il souligne que la résolution met également en avant diverses pistes de financement alternatif, qu'il s'agisse de mécanismes européens, de dispositifs régionaux ou de partenariats public-privé.

Il précise toutefois que l'engagement dans ces pistes de financement alternatif doit rester le choix volontaire des pouvoirs organisateurs, en fonction de leurs capacités et en tenant compte des risques et de la complexité des démarches.

M. Lepine note que l'idée n'est pas neuve et affirme que son groupe reste prudent quant à l'utilisation de ces sources de financement alternatif. Certes, ces dispositifs peuvent faciliter des investissements ou accélérer certains projets mais ils doivent se limiter à un rôle complémentaire aux subventions classiques et ne peuvent en aucun cas se substituer aux investissements publics. Il précise que les partenariats public-privé sont plus coûteux, plus complexes, comportent des risques importants et s'adressent surtout à des projets de grande envergure, ce qui est rarement le cas pour les écoles fondamentales, notamment en zone rurale. Il souligne également que les pouvoirs organisateurs ne disposent pas toujours des ressources administratives, techniques ou financières nécessaires pour s'engager dans ce type d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, il invite les auteurs de la résolution à préciser quels mécanismes sont envisagés pour pallier ces risques et accompagner les pouvoirs

organismes dans le recours aux modes de financement alternatifs. Il interroge ainsi la majorité sur la possibilité d'offrir de nouvelles perspectives rassurantes en la matière.

Le parlementaire rappelle que cette résolution intervient dans un contexte de désinvestissement manifeste du gouvernement dans les crédits dédiés aux bâtiments scolaires depuis le début de la législature. Il observe que les signaux budgétaires sont inquiétants depuis plusieurs mois, traduisant un ralentissement des projets en cours, parfois par des économies directes, parfois par des lissages d'investissement, et parfois par des reports de mise en œuvre des dispositifs ayant des effets négatifs en cascade. Il ajoute encore que ces investissements sont plus coûteux que ceux réalisés par les subventions publiques.

Il souligne enfin que la majorité alerte régulièrement sur la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui crée une contradiction avec les propositions formulées dans cette résolution.

Pour ces raisons, il annonce que le groupe socialiste émettra un vote d'abstention sur le texte proposé, jugeant qu'il ne présente pas de caractère réellement novateur et qu'il comporte un risque de déresponsabilisation des pouvoirs publics. Il précise toutefois que son groupe reste ouvert à la réflexion visant à renforcer le soutien aux travaux nécessaires pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions et favoriser la réussite des apprentissages. Il conclut en mettant en garde contre toute initiative qui, à terme, pourrait affaiblir l'investissement public dans les bâtiments scolaires.

Pour le groupe Ecolo, **Mme Cremasco** se souvient des nombreuses discussions consacrées aux bâtiments scolaires lors de la dernière législature et le constat établi d'un définancement historique, d'un état déplorable du parc et du rapport CLEF-WB, initié par M. Daerden, chiffrant les besoins à 9 milliards d'euros. Elle souligne que le rattrapage est considérable et que les travaux ont débuté lors de la précédente législature.

Elle précise que, selon son retour d'échanges consécutifs aux questions adressées à la ministre en charge des bâtiments scolaires, le problème de fond réside dans le fait qu'un véritable programme d'investissement extraordinaire avait été amorcé lors de la précédente législature, mais que la réforme des fonds, rappelée par M. Evrard, a intégré ces fonds dans des chantiers et projets ramenés à l'ordinaire. Elle estime que le problème principal est la nécessité d'un investissement extraordinaire dans les bâtiments scolaires, et non simplement la réaffectation de moyens initialement dédiés à ce chantier dans des budgets ordinaires, limités à l'entretien d'un parc qui nécessite une refonte complète.

La députée souligne que les bâtiments scolaires constituent un levier majeur pour la transition écologique et la justice sociale. Pour elle, cela implique une architecture innovante, des matériaux durables, une approche paysagère et un ancrage dans les quartiers. Elle exprime sa surprise de constater que cette dimension ne soit pas évoquée dans la proposition de résolution, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur compatible avec l'objectif de cette résolution.

Son attention a également été attirée sur les conclusions du rapport du 25 septembre 2025 du comité d'experts auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon lesquelles *« en ce qui concerne les dépenses d'investissement dans les bâtiments et leurs équipements, le comité estime que le potentiel d'économie est faible. Il s'agirait à l'inverse d'investir davantage notamment dans les bâtiments scolaires (vétusté, mise aux normes énergétiques ...). Cela nécessitera de renforcer certains services tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des fédérations de pouvoirs organisateurs, des PO et WBE »*. Mme Cremasco insiste sur l'importance de renforcer ces services pour gérer efficacement ces investissements, et non uniquement sur la recherche de financements. Une problématique secondaire sera encore d'adapter adéquatement les changements démographiques en lien avec l'offre scolaire.

L'oratrice évoque ensuite la journée d'étude sur les partenariats public-privé, en particulier les contrats DBFM (*Design, Build, Finance and Maintain*). Elle explique que ces contrats impliquent de confier l'ensemble du projet, y compris le design et le programme architectural, à un prestataire externe, ce qui constitue un contrat de service global. Elle souligne que les conclusions de cette étude ne sont pas unanimement favorables. De même, elle estime que la Flandre elle-même n'est pas dithyrambique sur ce type de programme d'investissement, en raison de deux biais principaux : d'une part, le design et le programme sont pris globalement et d'autre part, il est nécessaire d'atteindre une masse critique.

Selon elle, ces contraintes peuvent conduire à une uniformisation des bâtiments et à une limitation de l'accès à des opérateurs de petite taille. Mme Cremasco rappelle encore que la Cour des comptes recommandait un pouvoir public fort sans lequel les contrats DBFM peuvent échouer et entraîner des coûts importants, comme en témoigne le projet des prisons, qui a coûté 250 % du prix initial. Elle conclut que l'administration publique doit être correctement équipée et renforcée avant de recourir à ces partenariats.

Elle souligne que l'essentiel est donc de rester maître du projet et de gérer correctement les moyens afin de mettre en œuvre les investissements de manière efficace. Selon elle, la proposition de résolution ne prévoit pas ces aspects essentiels. Elle met ainsi en garde contre la tentation de lever des fonds sans prévoir comment les utiliser, et insiste sur la nécessité de conserver un pilotage public des projets, basé sur des valeurs publiques.

Mme Cremasco indique que la maîtrise publique doit s'étendre à la conception, à la maintenance et à l'usage des infrastructures, afin que l'école reste un espace au service du bien commun et non un actif comptable soumis à la logique du rendement. Elle donne des exemples concrets, tels que la verdurisation des cours d'école, l'insertion de potagers et l'usage de techniques de chauffage innovantes, pour illustrer l'importance du contrôle public. Elle insiste en conséquence sur l'exploitation des équipements scolaires (salle de sport, cuisine...) qui doit rester conforme à une logique sociale et non purement commerciale.

En conclusion, la députée écologiste énonce que les bâtiments scolaires doivent bénéficier d'un véritable programme d'investissement extraordinaire pour améliorer l'état général du parc immobilier. Elle réitère que le pilotage doit rester public et que ces bâtiments doivent être à la pointe de la transition écologique et de la justice sociale. Selon elle, la prudence à l'égard des partenariats public-privé ne constitue pas une posture idéologique, mais une exigence de responsabilité face à la dette écologique et envers les générations futures. Elle estime que des financements extérieurs, tels que les contrats de performance énergétique, peuvent être envisagés, mais qu'un point consacré au renforcement des politiques publiques et du pilotage public est indispensable.

Afin de contextualiser la position du groupe PTB, **Mme Vidal** relate plusieurs témoignages concernant l'état des bâtiments scolaires, soulignant que ces situations concrètes touchent quotidiennement des élèves et des enseignants. Elle cite notamment une fenêtre tombée sur une camarade de classe à Bruxelles, une classe à Liège où les radiateurs sont hors service et imposent une température de 15 °C, une classe restée sans lumière en raison de pannes électriques récurrentes pendant l'hiver dernier ou encore un bâtiment occupé malgré sa désaffectation prévue pour démolition (avec des vitrages de plexiglas et une présence d'amiante). Elle souligne également que certains élèves évitent d'aller aux toilettes, lesquelles se trouvent dans un état déplorable, et que 43 % du parc immobilier de WBE est constitué de préfabriqués, supposés être temporaires. Elle rappelle enfin que la moitié des bâtiments scolaires nécessitent des travaux importants et qu'environ 500 bâtiments sur 13 000 devraient être démolis.

La commissaire insiste sur le caractère préoccupant de ces situations, qui ne constituent que le sommet de l'iceberg. La députée indique que la situation est extrêmement urgente et que le besoin de rénovation est estimé à 9 milliards d'euros pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle exprime de fortes réserves quant à la proposition faite par le MR et Les Engagés de recourir à des partenariats public-privé pour financer les travaux dans les écoles.

Tout d'abord, elle fait remarquer que faire appel au secteur privé implique des contreparties, notamment le remboursement avec intérêts, ce qui reporte et aggrave la situation tout en faisant peser la responsabilité financière sur les générations futures. Ensuite, elle met en avant le risque de perte de contrôle sur le coût et la planification des travaux, qui dépendront de la bonne volonté de ces partenaires privés et des critères de sélection qui restent à définir. Enfin, elle s'interroge sur les attentes du partenaire privé, en sollicitant des retours d'expériences menées en Flandre.

En conclusion, le recours au financement privé ne résout, pour le groupe PTB, pas le problème, mais risque au contraire de l'aggraver à long terme. Pour ces raisons, elle annonce que son groupe votera contre la proposition de résolution.

En réponse aux questions de ses collègues qu'il remercie pour les échanges, **M. Evrard** souhaite clarifier certains points afin d'éviter toute interprétation erronée de la proposition de résolution.

Il précise tout d'abord que celle-ci ne consiste pas à investir huit milliards d'euros en partenariats public-privé ou à travers des contrats DBFM. L'objectif de la présente proposition est bien de permettre aux pouvoirs organisateurs d'explorer des dispositifs alternatifs, dans un contexte où la précédente législature avait montré une certaine frilosité à développer ce type de mécanismes alternatifs.

Contrairement à ce qui a pu être déclaré par M. Lepine notamment, le député souligne que la proposition ne crée aucune contrainte pour les PO : il ne s'agit pas d'interrompre le financement public ni de les obliger à trouver seuls des ressources alternatives. Au contraire, la proposition consiste à offrir à ces derniers un panorama complet de solutions intéressantes possibles et à partager les bonnes pratiques observées ailleurs, afin de soutenir des initiatives innovantes et complémentaires aux financements classiques.

C'est ainsi que M. Evrard cite le projet initié par l'ex-ministre Colignon, qui avait mis en place des partenariats publics-privés pour répondre aux besoins -tout autant colossaux- en logements sociaux. En deux ans, ces partenariats ont permis de couvrir une grande partie de la demande, illustrant la pertinence de ce type de dispositifs.

En réponse à Mme Cremasco, le député signataire entend l'argument de celle-ci selon lequel, au sein des fonds structurels - qu'il s'agisse du RRF ou du programme d'un milliard d'euros - un certain détricotage est intervenu. Il rappelle toutefois qu'une réalité s'est imposée au gouvernement : d'une part, un engagement fort avait été pris, à savoir que le gouvernement compenserait, dans la limite des 269 millions d'euros, les montants qui ne seraient éventuellement pas perçus de l'Europe ; d'autre part, un recalibrage et un ajustement ont effectivement été nécessaires car, comme

chacun le sait, que les projets publics deviennent de plus en plus coûteux. Il s'agit d'un argument supplémentaire en faveur des PPP. Selon lui, le plan du milliard conduit aujourd'hui à revoir la dernière tranche. Sur ce volet, le gouvernement s'est également engagé, notamment via les fonds plus classiques, à honorer ses obligations.

Il estime que, dans la proposition soumise - ainsi que cela a été relevé - les mécanismes de tiers investisseur en matière de photovoltaïque ont démontré leur pertinence. Indirectement, même si cela n'est pas formulé explicitement, chacun comprendra que la valorisation maximale des toitures des établissements scolaires constituera un élément positif en termes de production d'énergie verte et, plus largement, d'environnement.

Réagissant à l'interpellation selon laquelle « les services doivent être prioritairement renforcés » - position écologiste dont il reconnaît la constance - l'orateur indique comprendre cette préoccupation, tout en précisant qu'il n'a pas le sentiment que l'engagement de vingt personnes supplémentaires permettrait de répondre aux besoins colossaux : il rappelle qu'il reste encore 8 à 9 milliards à trouver pour faire face à la situation.

L'objectif est plutôt de recourir aux bonnes pratiques. C'est d'ailleurs ainsi que certains PO, au sein des grandes structures, se montrent capables d'innovation et de créativité. L'orateur cite en exemple le SeGEC qui a pu spontanément identifier des mécanismes via Elena et les fonds européens. L'objectif, précise-t-il, est de favoriser un échange, dans lequel les fédérations de PO ont un rôle à jouer : il s'agirait de mettre en avant ce qu'une infrastructure a pu réaliser, afin de montrer que d'autres peuvent le faire également, en fournissant un canevas et un mode d'emploi permettant, notamment en matière énergétique, de générer des économies. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas ici d'une question de moyens : aucune demande de déblocage financier supplémentaire n'est formulée. Il s'agit plutôt d'éviter tout dogmatisme et de partager un cadre commun.

Il indique ensuite entendre la position exprimée à propos des contrats DBFM. Il estime que, sur le plan comptable et financier, la situation de la Flandre est probablement nettement plus favorable que la nôtre. Il souligne en outre que, compte tenu des mécanismes de financement liés à la clé-élève, notamment à Bruxelles, chaque fois qu'un pourcentage d'élèves – ne fut-ce que 0,1 % - rejoint l'enseignement de l'autre côté de la frontière linguistique, où les infrastructures seraient de meilleure qualité que celles de Bruxelles ou de Wallonie, l'impact négatif atteint 21 millions d'euros. Selon lui, il importe donc de faire des choix avisés.

L'orateur rappelle, comme il l'a déjà indiqué, qu'il n'est pas question de couvrir les 8 milliards d'euros de besoins au moyen de ce seul type de mécanisme. Toutefois,

si l'on parvient à atteindre un dixième des objectifs grâce à des modes de financement alternatifs, un pas significatif aura été franchi.

Il relève que l'exemple évoqué de la verdurisation des cours d'école illustre parfaitement sa proposition. Il observe ainsi que, dans le cadre des dispositifs de subsidiation et des différents programmes relevant des entités fédérées ou d'autres niveaux, il existe un besoin évident d'améliorer l'articulation entre ces formes de soutien afin de garantir la cohérence maximale des projets.

S'adressant à Mme Vidal, dont le constat rappelé est unanimement et sans équivoque partagé : chacun, quels que soient les bancs, sait à quel point les besoins sont criants. La problématique des sanitaires, qu'elle a évoquée, confirme l'importance de la proposition. Il cite à ce titre le fonds BYX, destiné particulièrement à la rénovation des sanitaires. Selon lui, encourager les échanges de bonnes pratiques, renforcer les synergies entre PO et jouer un rôle de courroie de transmission constitue une démarche utile.

Il revient ensuite sur l'idée selon laquelle les partenariats public-privé seraient forcément plus coûteux ou plus complexes - point également partagé par M. Lepine. Il admet que ces systèmes ne sont pas parfaits. Cependant, il invite à observer ce que fait la Flandre : lorsque les élèves francophones vivent dans des conditions désastreuses, leurs comparses flamands peuvent bénéficier, grâce aux contrats DBFM, d'infrastructures de qualité. Il rappelle que l'intérêt de ces contrats réside notamment dans la taille critique qui permet de dégager des économies d'échelle au niveau du financement. Un calcul et un équilibre doivent évidemment être trouvés, en sachant que ce mécanisme ne couvrira jamais seul l'ensemble des besoins. Il constitue toutefois une partie de la solution, et c'est dans cet esprit que s'inscrit la proposition de résolution.

Enfin, le député soumet deux amendements techniques à la proposition.

Le premier amendement, déposé par M. Yves Evrard et M. Alain Deneef, est présenté par M. Evrard. Il stipule ceci :

Au considérant I., les termes « *budget initial 2025* » et « *plus de 205 millions d'euros* » sont remplacés respectivement par « *budget ajusté 2025* » et « *plus de 210 millions d'euros* ».

Justification

Cet amendement technique fait écho à l'évolution des données inscrites à la division organique 44 du budget des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'amendement n° 2 est déposé par M. Yves Evrard et M. Alain Deneef et présenté par M. Evrard. Il stipule ceci :

Au considérant J., les termes « *projet de décret-programme du 19 juin 2025* » sont remplacés par « *décret-programme du 16 juillet 2025* ».

Justification

Cet amendement technique fait écho à l'adoption du décret-programme par le parlement.

M. Deneef souligne que tous autour de cette table s'accordent sur l'ampleur des besoins en matière de rénovation des bâtiments scolaires et sur la nécessité d'agir. Cependant, il insiste sur le fait que les moyens publics seuls ne suffisent plus et que la proposition de résolution ne vise pas à imposer un choix unique entre différents mécanismes de financement. Elle ne contraint aucun pouvoir organisateur à s'engager dans un dispositif particulier.

Selon M. Deneef, la proposition cherche avant tout à ouvrir le champ des possibles, en encourageant les pouvoirs organisateurs à investiguer et à comparer les pratiques existantes, tant en Belgique qu'à l'international. Il cite, à cet égard, le rapport de l'Agence pour l'infrastructure de l'enseignement en Flandre (AGION) qui, bien qu'il ne présente pas le système comme parfait, attribue une note globale de 7 à 7,5 sur 10, témoignant de la pertinence de cette approche dans certaines situations.

Le commissaire conclut en soulignant que l'objectif est de permettre aux pouvoirs organisateurs d'identifier les mécanismes adaptés à chaque contexte scolaire et de progresser vers une amélioration tangible de la qualité des infrastructures, dans un horizon temporel raisonnable, sans recourir à des logiques d'endettement excessif dont les ressources actuelles ne permettent plus la mise en œuvre.

M. Lepine remercie son collègue Evrard d'avoir évoqué l'exemple de M. Colignon et des partenariats publics-privés mis en œuvre au ministère du logement, reconnaissant que cette approche a pu être efficace dans ce contexte. Toutefois, il exprime des réserves quant à l'application de ce modèle aux bâtiments scolaires, estimant que la situation y est plus complexe.

La principale justification de l'abstention de son groupe repose sur une inquiétude relative à une possible déresponsabilisation du secteur public, au profit d'investisseurs privés. Le député souligne que ces mécanismes pourraient être plus onéreux et allonger les délais de concrétisation des projets, ce qui requiert une vigilance particulière. Il précise que, malgré ces réserves, son groupe reste ouvert à la réflexion et se tient aux côtés du gouvernement et des collègues pour faire avancer le dossier de l'investissement dans les bâtiments scolaires.

Mme Cremasco souligne que la proposition de résolution a effectivement le mérite de recenser les moyens alternatifs de financement. Cependant, elle regrette

l'absence de précisions quant aux modalités d'exécution : la proposition ne précise pas comment ces fonds privés pourraient être utilisés.

L'exemple des contrats DBFM dans les prisons, dont les coûts ont atteint 231 % du prix initial selon les déclarations vérifiées de la Cour des comptes, illustre le risque financier associé à certains partenariats public-privé. Pour Mme Cremasco, laisser le secteur privé gérer des projets à grande échelle sans maîtrise publique suffisante peut être très dangereux.

Elle souligne que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose actuellement pas d'une cellule de pilotage centralisée capable de gérer tant le coût que le programme sur l'ensemble des écoles. Le risque est alors de perdre la maîtrise des coûts et du programme DBFM. Même si certains acteurs très efficaces, comme le SeGEC, ont montré des pratiques pertinentes, cela ne suffit pas pour garantir la réussite d'un dispositif généralisé.

L'oratrice insiste sur l'importance d'une maîtrise publique forte pour orienter les investissements vers des priorités telles que la verdurisation des cours d'école par l'intermédiaire des entreprises locales et l'innovation et le recyclage en matière de matériaux de construction. L'intégration de ces enjeux est pour elle essentielle dans l'expérience éducative des élèves et manquante dans le texte soumis.

Elle conclut que, si son groupe reste ouvert à l'exploration de moyens alternatifs de financement, cela ne peut se faire que dans un cadre où notre Fédération conserve le contrôle et la maîtrise des projets. Faute de ces garanties, l'abstention de son groupe ECOLO s'explique pleinement.

Mme Vidal insiste sur le fait que l'ouverture du champ des possibles, évoquée par M. Deneef au sujet des partenariats public-privé, implique des taux d'intérêt potentiellement instables et élevés, ce qui constitue selon elle un risque majeur. L'exemple des prisons est un précédent révélateur du danger financier associé à ce type de mécanisme.

Faute de garanties suffisantes, elle confirme que son groupe votera contre la proposition.

3 Votes et confiance

Les amendements 1 et 2 sont adoptés par 8 voix contre 1 et 4 abstentions.

L'ensemble de la proposition de résolution, telle qu'amendée, est adopté par 8 voix contre 1 et 4 abstentions.

La confiance est accordée au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur,

M. Loris Resinelli

Le président,

M. Charles Gardier